

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE LA VILLENEUVE SOUS THURY**  
**DÉPARTEMENT DE L'OISE**

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, déplacé dans la salle municipale multifonction, sous la Présidence de Madame Adeline CLERGOT, Maire.

Membres présents : Madame Adeline CLERGOT, Monsieur Daniel DAUBRESSE, Monsieur Rodolphe LAURON, Monsieur Jérôme BARDOU, Madame Nathalie SCHMIDT, Monsieur Christian PATORA

Membres excusés : Monsieur Arnaud BERTIN, Monsieur Guillaume PORTENEUVE, Madame Valérie PHILIPPE

- |                                       |   |  |
|---------------------------------------|---|--|
| - Nombre de Conseillers en exercice : | 9 | <b>Date de convocation :</b> 22 janvier 2026 |
| - Nombre de Conseillers Présents :    | 6 |  |
| - Nombre de Conseillers Représentés : | 0 |  |
| - Nombre de Conseillers Votants :     | 6 |  |

Conformément à l'article L 2121 – 15 du code des collectivités territoriales et à l'unanimité des membres présents : Monsieur Rodolphe LAURON est désigné secrétaire de séance.

---

**VOIRIE  
PROJET PHASE 1**

---

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet d'aménagements sécuritaires le long de la Rd 77 - phase1, s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **343 035,00 € H.T** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.  
L'étude de faisabilité a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation en date du 22/01/25.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des études présentés par l'ADTO - SAO telle que définie dans l'étude de faisabilité ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès
  - du Conseil Départemental,
  - de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes.
- prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire,d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

---

**VOIRIE**  
**PROJET PHASE 2**

---

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet de réfection de voiries, rue St Laurent et rue Bordet – Phase 2, s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **305 412,50 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

L'étude de faisabilité a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation en date du 22/01/25.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des études présentés par l'ADTO - SAO telle que définie ci-dessus;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès
  - du Conseil Départemental,
  - de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes.
- prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire,d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

---

**Octroi de subvention RVM**

---

Suite à la demande de RVM par courrier, Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'adhésion annuelle à RVM pour un montant de 25€

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

---

**ACHAT PARCELLES A696-698-700**

---

Mme Clergot expose :

*Raison de l'acquisition de la parcelle : emplacement disposant des poteaux de l'éclairage public sur la parcelle privée.*

La Commune a formulé le souhait d'acquérir les parcelles sur lesquelles sont installés les candélabres de l'éclairage public, faisant suite aux divisions parcellaires et aux ventes réalisées par les consorts de M. COURTIER rue du Clos De La Forge. Les propriétaires de ces 3 parcelles en ont accepté le principe.

Entendu l'exposé de Mme Clergot, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'acquérir les parcelles cadastrées A 696 (35m<sup>2</sup>), A 698 (55m<sup>2</sup>), A 700(30m<sup>2</sup>) ;
- De confier l'acte notarié à l'Office Notarial La Ferté Milon ;

- D'autoriser le maire à entreprendre et conclure les négociations de prix ;
- De prendre en charge les frais et droits quelconques liés à cette vente ;
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes à intervenir pour le règlement de ce dossier.

POUR : 6  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

---

### DEMANDE DE SUBVENTIONS EGLISE

---

Présentation du plan de financement par Mme Adeline CLERGOT en sa qualité de Maire.

Nous constatons deux fuites importantes :

- L'une située au-dessus du pilier nord du transept,
- L'autre au-dessus de la sacristie.

Ces infiltrations provoquent une dégradation notable des pierres intérieures de l'édifice, mettant en péril sa conservation. Après consultation d'un professionnel (cf. devis annexé et plan), il apparaît nécessaire de rénover les rives des pans nord et sud de la toiture, afin de stopper durablement ces désordres et de préserver la structure.

Un entretien complet de la couverture, comprenant un démoussage et un traitement antimousse, a déjà été réalisé en 2025 par la commune. Toutefois, compte tenu de l'état actuel de la toiture et de la réapparition de végétation, un nouvel entretien s'avère indispensable. Cette intervention permettra de limiter l'humidité, d'éviter de nouvelles dégradations et de prolonger la durée de vie de la couverture.

Le coût de cette opération représente une charge financière que notre commune ne peut assumer seule. C'est pourquoi nous sollicitons le soutien de la Dotation des Equipements aux Territoires Ruraux et du conseil départemental (cf. plan de financement), indispensable à la préservation du patrimoine local.

### PLAN DE FINANCEMENT

- **Rénovation toiture et rives de l'église / fuites au-dessus du transept nord et de la sacristie/  
Préservation du patrimoine local**
- **Démoussage, nettoyage des gouttières et application de produits préventifs**

DETR	3 274,35 €HT	20%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	9 823,05 €HT	60%
COMMUNE	3 274,35 €HT	20%
TOTAL	16 371,75 €HT	100%

Après en avoir délibéré avec les membres présents et représentés, le conseil municipal autorise :

- LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DE L'EGLISE
- LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DETR ET DU DEPARTEMENT EN FONCTION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉSENTÉ

POUR : 6  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

---

## MOUVEMENT COMPTABLE 2025

---

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le mouvement comptable suivant a été effectuer sur le budget 2025

Article	Dépenses	Recettes
Chapitre 023	+ 0.05 cts	
Chapitre 021		+ 0.05 cts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H48.

A La Villeneuve Sous Thury,  
Le 30/01/26

Le Maire,  
Madame Adeline Clergot,

